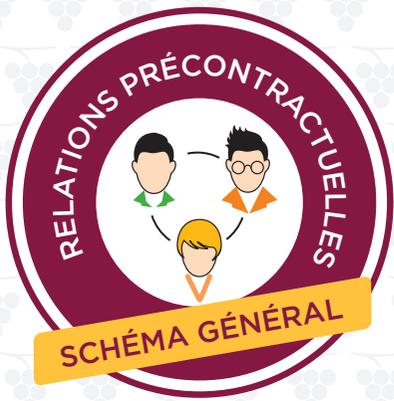


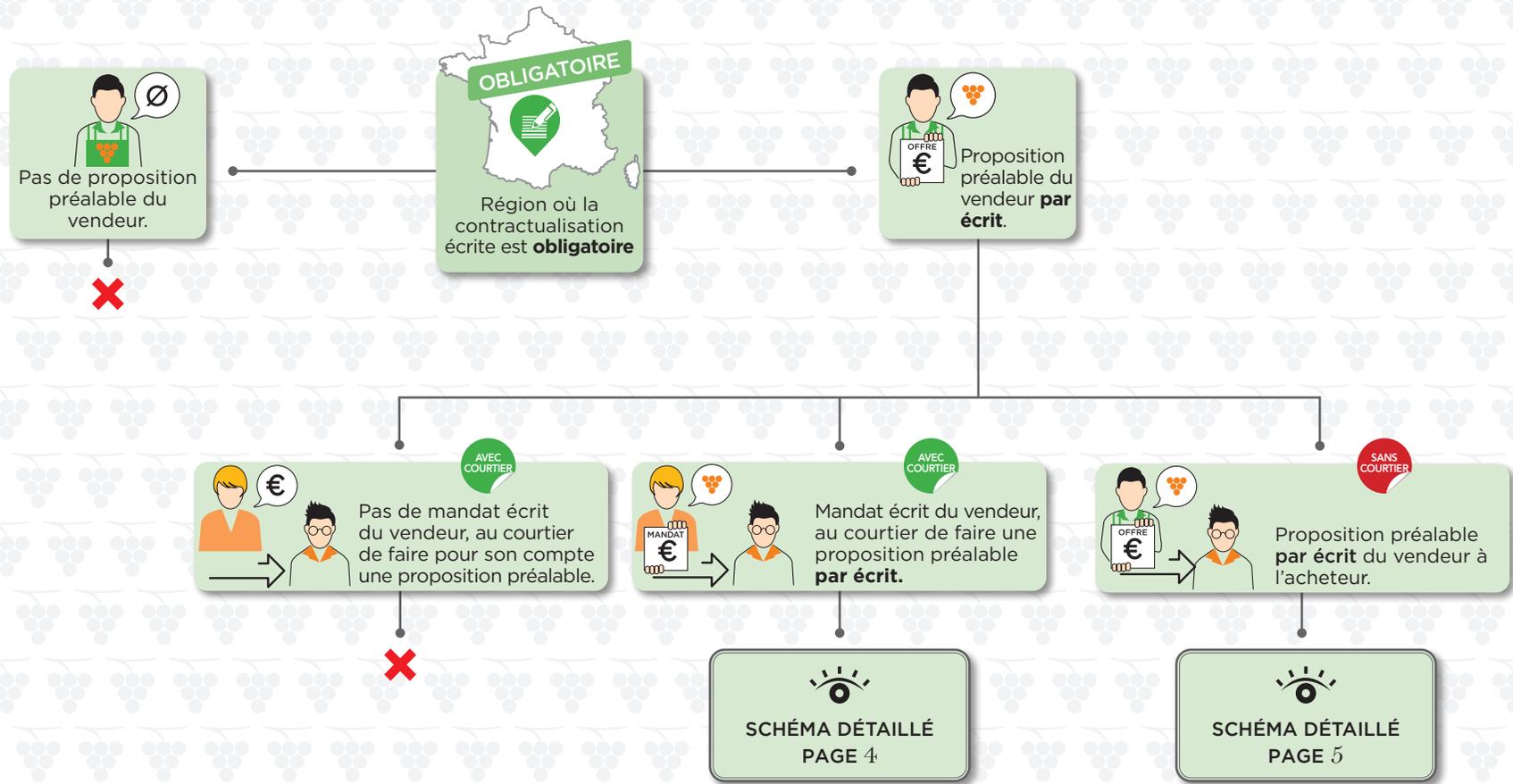


CONTRACTUALISATION
ÉCRITE
OBLIGATOIRE





CONTRACTUALISATION ÉCRITE **OBLIGATOIRE**





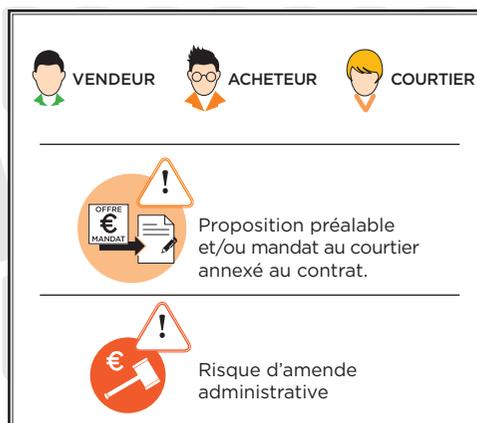
Les **AVEC COURTIER** et **SANS COURTIER** visent les relations précontractuelles : proposition préalable et offre. Elles n'excluent pas le rôle habituel que peuvent jouer les courtiers à toutes les étapes de la relation commerciale entre l'acheteur et le vendeur.

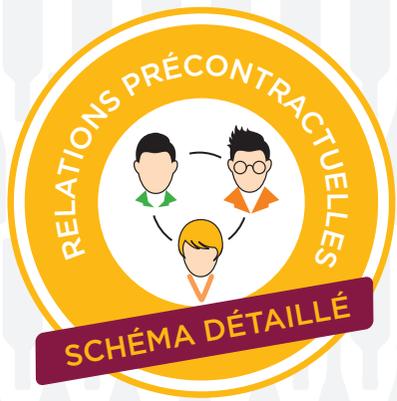


ALSACE
ARMAGNAC
CHAMPAGNE
IGP DES VINS
DU SUD-EST

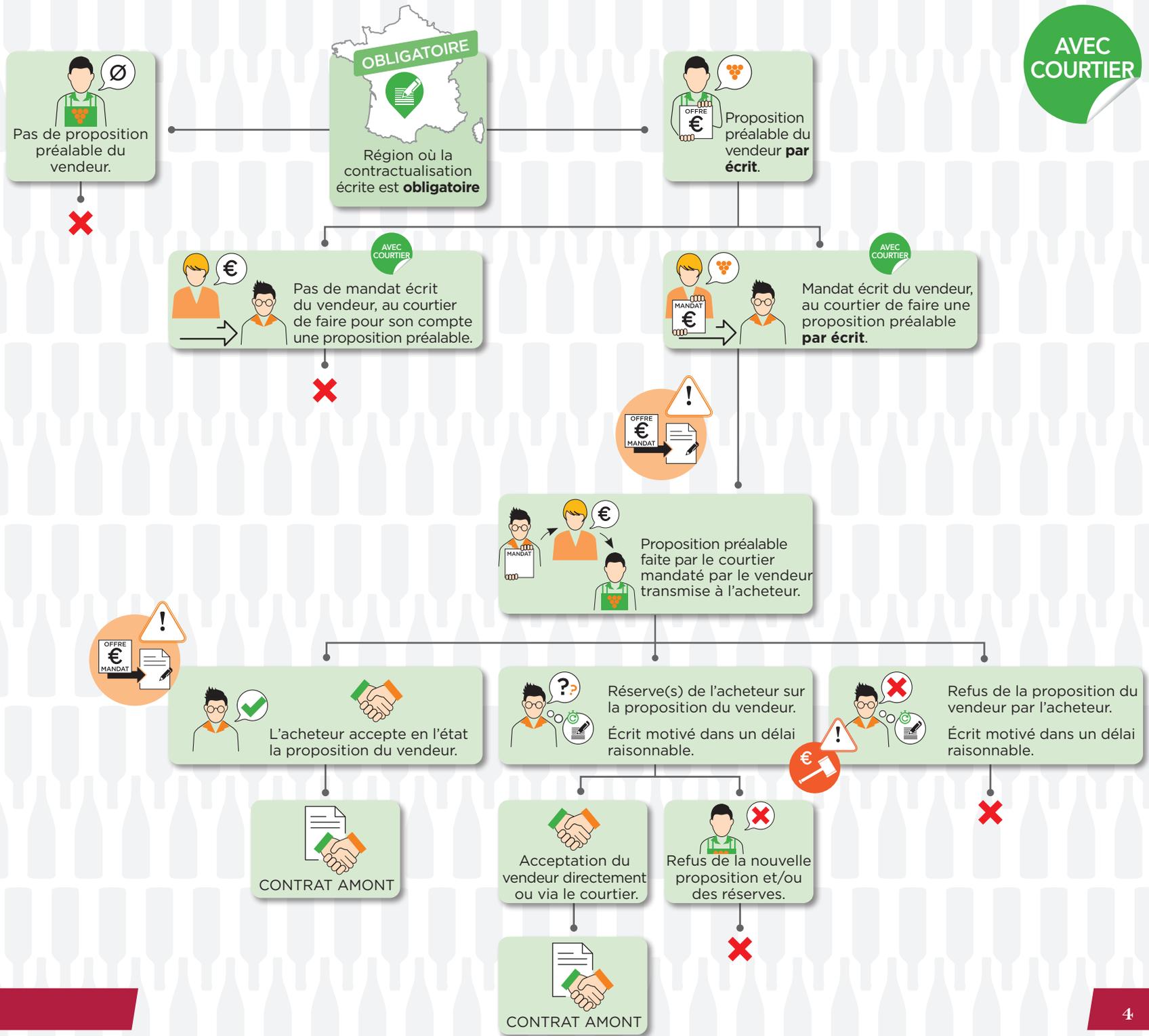
LANGUEDOC
PAYS D'OC
PROVENCE
VAL DE LOIRE
VIN DE FRANCE

**CONTRACTUALISATION ÉCRITE
OBLIGATOIRE**





CONTRACTUALISATION ÉCRITE **OBLIGATOIRE**



VENDEUR
 ACHETEUR
 COURTIER

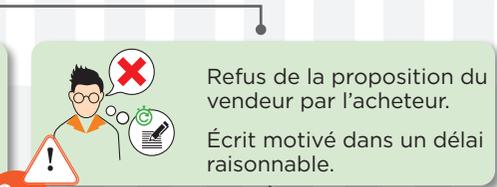
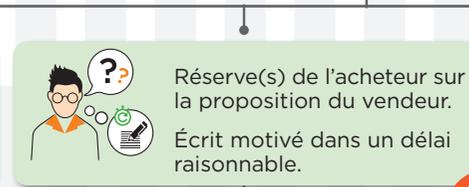
Proposition préalable et/ou mandat au courtier annexé au contrat.

Risque d'amende administrative



CONTRACTUALISATION ÉCRITE **OBLIGATOIRE**

SANS COURTIER



VENDEUR ACHETEUR COURTIER

Proposition préalable et/ou mandat au courtier annexé au contrat.

Risque d'amende administrative



SYNTHÈSE DES DOCUMENTS
**PRÉCONTRACTUELS ET
CONTRACTUELS**

SYNTHÈSE DES DOCUMENTS PRÉCONTRACTUELS ET CONTRACTUELS



RELATIONS PRÉCONTRACTUELLES



Proposition préalable du vendeur et/ou mandat au courtier du vendeur ou de l'acheteur et/ou offre de l'acheteur **par écrit**

Annexé au contrat principal (contrat AMONT)

Proposition préalable du vendeur par écrit .
Mandat écrit du vendeur, au courtier de faire une proposition préalable par écrit .
Réserve(s) / Refus. Écrit motivé de l'acheteur dans un délai raisonnable

Proposition préalable du vendeur par écrit .
Mandat écrit du vendeur, au courtier de faire une proposition préalable par écrit .
Réserve(s) / Refus. Écrit motivé de l'acheteur dans un délai raisonnable
Le vendeur peut exiger de l'acheteur une offre par écrit .
Offre de l'acheteur au vendeur OU Mandat de l'acheteur au courtier pour faire l'offre au vendeur

CONTRAT AMONT



Risque d'amende administrative

OBLIGATOIRE	FACULTATIF	CLAUSES	OBLIGATOIRE	FACULTATIF
X		1. Une clause de prix : • déterminé • déterminable (3 indicateurs a minima).	X	
X Pays d'Oc, Armagnac	X	2. Renégociation de prix.	X Savoie, Corse	X
	X	3. Répartition de la valeur.		X
X		4. Quantité totale, origine et qualité des produits.	X	
X		5. Procédure et délais de paiement.	X	
X		6. Durée du contrat ponctuelle, annuelle ou pluriannuelle.	X	
X		7. Modalités et critères de révision automatique à la hausse ou à la baisse du prix.		X
X		7.1 Pour les contrats de moins de 3 ans.		
X		7.2 Pour les contrats de 3 ans et plus.	X	
X		8. Règles applicables en cas de force majeure.	X	
X		9. Délai de préavis et indemnités en cas de résiliation du contrat.	X	

CONTRAT AVAL

OBLIGATOIRE	FACULTATIF	CLAUSES (en lien avec EGALIM)	OBLIGATOIRE	FACULTATIF
X		1. Contrat de vente par le premier acheteur.		
X		1.1 Indicateurs figurant dans le contrat AMONT (prix déterminable).	X	
		1.2 Un ou plusieurs indicateurs de prix des produits agricoles concernés (en cas de prix déterminé dans le contrat AMONT).	X	
	X	2. Transparence et non négociabilité du prix des matières premières agricoles.		X
X		3. Référence à des indicateurs.	X	
X		4. Conditions dans lesquelles il est tenu compte des indicateurs pour déterminer le prix.	X	